

# Maison PARENT-GROS

Pommard, Cote d'Or, France

N° de TVA : FR14420425969  
N° d'accise : FR098117E0150

**COYA PARIS**  
**53-57 RUE DE GRENELLE**  
**75007 PARIS-07**

Référence : ALLOC 2020

Facture N° 5003654 du 18/10/2022

Page N° 1

Conditionnement	Quantité	Désignation	P.u. H.T.		Montant H.T.	Tva
Blle(s) 0.750	6	Commande N° 5003555 du 05/11/2021 GEVREY CHAMBERTIN 2020 AF GROS LA REMISE EXCEPTIONNELLE EST APLIQUEE POUR LE REMBOURSEMENT D'UN MOREY 2017 BOUCHONNE	50,00		300,00	V3

Tva	Libellé	Taux	Base H.T.	Montant
V3	TVA 20%	20,00	300,00	60,00
V5	TVA COLLECTEE TN	20,00	-3,07	-0,61

Total H.T.	300,00
Montant REMISE GLOB	-3,07
<b>Net H.T.</b>	<b>296,93</b>
T.V.A.	59,39
<b>Total T.T.C.</b>	<b>356,32</b>

**Date d'échéance : 17/12/2022** Mode de règlement :

**Net à payer 356,32 E**

✕  
Facture N° 5003654 du 18/10/2022  
Montant **356,32**  
Code client COYA

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nous nous réservons la propriété de nos vins jusqu'au complet paiement du prix de vente.

Les risques de la marchandise incombent toutefois à l'acheteur dès la mise de celle-ci à sa disposition.

Toute somme non payée à l'échéance convenue porte de droit intérêt jusqu'au parfait paiement à un taux annuel supérieur de trois points au taux d'escompte de la banque de France soit  $3.99\% \times 3 = 11.97\%$  pour 2008.

La loi de modernisation de l'économie N°2008-776 du 4 Août 2008 **impose un délai de paiement maximum de 45 jours fin de mois ou de 60 jours nets**, à compter de la date d'émission de la facture.

Respectez la date de règlement notée sur la facture.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement sera due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012.

Cette indemnité est fixée à 40€ par le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012.

Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit le mode de transport, et sont payables à Pommard.

En cas d'avaries survenues au cours du transport, lorsque les marchandises ne sont pas livrées par nos soins, il incombe au destinataire d'exercer tous recours contre le transporteur, conformément aux articles 105 et 106 du Code du Commerce.

Par contre, lorsque nous livrons nous-mêmes les marchandises, les réclamations doivent être faites à la livraison.

En cas de litige, tant avec nos fournisseurs, qu'avec nos clients, attribution de compétence est faite aux tribunaux de notre siège social.



# Domaine A.-F. Gros S.A.

POMMARD, COTE-D'OR, FRANCE

www.af-gros.com

N° de TVA : FR84383967346  
N° d'accise : FR093117E0264

**COYA PARIS**  
**53-57 RUE DE GRENELLE**  
**75007 PARIS-07**

Référence : ALLOCATION PACKAGEE PARTIE 1/2

Facture N° 5011056 du 18/10/2022

Page N° 1

Conditionnement	Quantité	Désignation	P.u. H.T.		Montant H.T.	Tva
		Commande N° 5011207 du 28/06/2022				
Bille(s) 0.750	24	MOULIN A VENT En Mortperay 2020	16,25		390,00	V3
Bille(s) 0.750	12	BOURGOGNE PINOT NOIR 2019	16,25		195,00	V3
Bille(s) 0.750	6	BEAUNE 1ER CRU "LES BOUCHEROTTES" 2019	42,00		252,00	V3
Bille(s) 0.750	18	VOSNE ROMANEE "MAIZIERES" 2020	62,00		1 116,00	V3
Bille(s) 0.750	6	VOSNE ROMANEE "AUX REAS" 2020	56,50		339,00	V3
Bille(s) 0.750	12	CHAMBOLLE-MUSIGNY 2020	62,00		744,00	V3
Bille(s) 0.750	2	ECHZEZEAUX GRAND CRU 2015	240,00		480,00	V3
Bille(s) 0.750	4	RICHEBOURG GRAND CRU 2018	450,00		1 800,00	V3
Bille(s) 0.750	3	RICHEBOURG GRAND CRU 2020	565,00		1 695,00	V3
Bille(s) 0.750	3	POMMARD 1ER CRU "LES ARVELETS" 2018	65,00		195,00	V3
Bille(s) 0.750	3	POMMARD 1er CRU les CHANLINS 2017	62,00		186,00	V3
Bille(s) 0.750	1	POMMARD 1ER CRU LES CHANLINS 2013	62,00		62,00	V3
Bille(s) 0.750	6	POMMARD 1ER CRU "LES	69,00		414,00	V3

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nous nous réservons la propriété de nos vins jusqu'au complet paiement du prix de vente.

Les risques de la marchandise incombent toutefois à l'acheteur dès la mise de celle-ci à sa disposition.

Toute somme non payée à l'échéance convenue porte de droit intérêt jusqu'au parfait paiement à un taux annuel supérieur de trois points au taux d'escompte de la banque de France soit  $3.99\% \times 3 = 11.97\%$  pour 2008.

La loi de modernisation de l'économie N°2008-776 du 4 Août 2008 **impose un délai de paiement maximum de 45 jours fin de mois ou de 60 jours nets**, à compter de la date d'émission de la facture.

Respectez la date de règlement notée sur la facture.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement sera due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012.

Cette indemnité est fixée à 40€ par le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012.

Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit le mode de transport, et sont payables à Pommard.

En cas d'avaries survenues au cours du transport, lorsque les marchandises ne sont pas livrées par nos soins, il incombe au destinataire d'exercer tous recours contre le transporteur, conformément aux articles 105 et 106 du Code de Commerce.

Par contre, lorsque nous livrons nous-mêmes les marchandises, les réclamations doivent être faites à la livraison.

En cas de litige, tant avec nos fournisseurs, qu'avec nos clients, attribution de compétence est faite aux tribunaux de notre siège social.



# Domaine A.-F. Gros S.A.

POMMARD, COTE-D'OR, FRANCE

www.af-gros.com

N° de TVA : FR84383967346  
N° d'accise : FR093117E0264

**COYA PARIS**  
**53-57 RUE DE GRENELLE**  
**75007 PARIS-07**

Référence : ALLOCATION PACKAGEE PARTIE 1/2

Facture N° 5011056 du 18/10/2022

Page N° 2

Conditionnement	Quantité	Désignation	P.u. H.T.			Montant H.T.	Tva
		PEZEROLLES <sup>®</sup> 2020					

Tva	Libellé	Taux	Base H.T.	Montant
V3	TVA 20%	20,00	7 928,00	1 585,60

Total H.T. 7 868,00

Montant port H.T. 60,00

**Net H.T. 7 928,00**

T.V.A. 1 585,60

**Total T.T.C. 9 513,60**

**Date d'échéance : 17/12/2022** Mode de règlement :

**Net à payer 9 513,60 €**

✕  
Facture N° 5011056 du 18/10/2022

Montant **9 513,60**

Code client COYA

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nous nous réservons la propriété de nos vins jusqu'au complet paiement du prix de vente.

Les risques de la marchandise incombent toutefois à l'acheteur dès la mise de celle-ci à sa disposition.

Toute somme non payée à l'échéance convenue porte de droit intérêt jusqu'au parfait paiement à un taux annuel supérieur de trois points au taux d'escompte de la banque de France soit  $3.99\% \times 3 = 11.97\%$  pour 2008.

La loi de modernisation de l'économie N°2008-776 du 4 Août 2008 **impose un délai de paiement maximum de 45 jours fin de mois ou de 60 jours nets**, à compter de la date d'émission de la facture.

Respectez la date de règlement notée sur la facture.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement sera due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012.

Cette indemnité est fixée à 40€ par le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012.

Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit le mode de transport, et sont payables à Pommard.

En cas d'avaries survenues au cours du transport, lorsque les marchandises ne sont pas livrées par nos soins, il incombe au destinataire d'exercer tous recours contre le transporteur, conformément aux articles 105 et 106 du Code du Commerce.

Par contre, lorsque nous livrons nous-mêmes les marchandises, les réclamations doivent être faites à la livraison.

En cas de litige, tant avec nos fournisseurs, qu'avec nos clients, attribution de compétence est faite aux tribunaux de notre siège social.